



**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A RABAT
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE
LE 30 MOHARREM 1440 (10 OCTOBRE 2018)**

*

I- Le Ministre de l'Economie et des Finances a présenté un exposé relatif aux orientations générales du projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2019 ;

II- Le conseil a approuvé les projets de textes suivants :

🇵🇸 Projets de loi relatifs au domaine militaire :

1. Projet de loi n° 60.18 relatif à la Fondation des œuvres sociales du personnel de la Direction Générale de la Protection Civile.

2. Projet de loi n° 62.18 fixant la limite d'âge de mise à la retraite du personnel des Forces Auxiliaires.

🇵🇸 Accords internationaux :

Accord multilatéral (1)

1. Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, adoptée à Maputo (Mozambique) le 11 juillet 2003.

- **Projet de loi n° 81.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

Accords bilatéraux (5)

2. Convention en matière d'extradition entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso, faite à Ouagadougou le 3 septembre 2018.

- **Projet de loi n° 78.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

3. Convention de coopération judiciaire en matière civile, commerciale et administrative entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso, faite à Ouagadougou le 3 septembre 2018.

- **Projet de loi n° 82.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

4. Convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Burkina Faso, faite à Ouagadougou le 3 septembre 2018.

- **Projet de loi n° 83.18** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

5 Accord relatif aux services aériens entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Dominicaine, fait à Rabat le 20 juillet 2018.

- **Projet de loi n° 73.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

6. Accord d'assistance mutuelle administrative en matière douanière entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Dominicaine, fait à Rabat le 20 juillet 2018.

- **Projet de loi n° 77.18** portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.